

**DECLARATION LIMINAIRE DE LA DELEGATION FO DGFIP AU CT DE LA MISE EN PLACE  
DU PELP DU 3 FEVRIER 2012.**

Dans un contexte de suppressions d'emplois massives qui impactent tous les services et particulièrement les SIP, SIE et CDIF, vous convoquez un CT répondant aux attentes de la Cour des Comptes et du Directeur Général. Il s'agit maintenant d'attaquer toutes nos structures les unes derrière les autres.

Comme nos camarades de la CGT nous considérons cette convocation comme une première séance, celle convoquée précédemment n'étant pas à nos yeux digne ni de cette instance, ni des participants.

La mise en place d'un pôle d'évaluation des locaux professionnels au sein de la DRFIP PARIS obéit à la même logique dictée par la Direction Générale depuis déjà plusieurs années à savoir regrouper des services au sein de structures ( pôles spécialisés ) en vue de mutualiser les compétences et les pratiques.

Dans son rapport à la Commission des Finances du Sénat sur le bilan de la fusion DGI/DGCP, la Cour des Comptes ( pages 145 et 146 ) fait la distinction entre des arbitrages de proximité et des arbitrages de spécialité pour l'implantation des services. Elle estime même que des services spécialisés du type pôle d'expertise n'ont pas à avoir une assise territoriale de proximité. La formule peut aller jusqu'à une mise en place de pôles supra-départementaux.

En réalité, l' Administration fiscale, dans un contexte de suppression d'emplois veut mettre en place une vaste opération de mise à jour et de fiabilisation des valeurs locatives des locaux professionnels à un moindre coût.

Alors même que les précédentes opérations de révisions foncières ( notamment celles menées en 1970 et 1990 ) s'étaient effectuées dans la durée et avec des moyens importants en personnel, ce qui nous est proposé ici avec la mise en place du PELP, c'est un service public à minima.

Les actuels CDIF, déjà fortement touchés depuis plusieurs années par les suppressions d'emplois, ont vu leurs charges de travail augmenter avec la mise en place sur Paris de l'expérimentation de la mise à jour des valeurs locatives des locaux professionnels ( traitement des déclarations déposées par les propriétaires, mises à jour à effectuer, réception téléphonique et physique des usagers ... )

La vaste et complexe réforme de la révision foncière des locaux professionnels qui va être lancée en septembre 2012 avec la mise en place de nouvelles commissions départementales, la référence à de nouvelles zones géographiques , l'instauration de nouvelles grilles tarifaires par type de local va générer de nouvelles charges de travail pour les services qui sont en liaison avec les CDIF.

Les SIE sont déjà fortement mis à contribution pour les opérations de fiabilisation des valeurs locatives foncières des locaux professionnels et cela va continuer en 2012 et 2013 ; les SIP seront également touchés par les opérations de mise à jour ( requalification d'un local d'habitation en local professionnel ou vice versa ).

Bref, beaucoup de services vont être impactés par cette opération sans aucune création d'emploi.

A la lecture des documents de travail, nous sommes frappés par la légèreté avec laquelle la DRFIP Paris met en place le PELP. L'organisation matérielle de ce service, qui doit être mis en place en septembre 2012, est renvoyée aux futures conclusions de réunions de services et de groupes de travail qui se tiendront dans les prochaines semaines. Alors même qu'on demande aux agents de formuler des demandes de mutation dès le mois de janvier 2012.

Cette mise en place se fait en dehors de toutes règles bafouant par-là, les droits de l'ensemble des agents et notamment en matière de mutations.

Beaucoup de questions restent en suspens :

- l'avenir même de la mission foncière dans son ensemble : quid de la révision des locaux à usage d'habitation, révision qui ne semble pas être à l'ordre du jour ? .

- Quid du programme de rapprochement CDI/CDIF qui a été mis entre parenthèses pendant la phase de fusion et la mise en place des SIP. Va-t-il être remis au goût du jour avec un rapprochement SIP/CDIF ?

Au vu de l'impact de cette restructuration sur beaucoup de services, des objectifs avoués, des conséquences sur le respect des droits des agents, et du flou sciemment orchestré de cette opération, la délégation FO DGFIP se prononcera contre ce projet.